

Si cet email ne s'affiche pas correctement, [vous pouvez le visualiser grâce à ce lien](#)



## « LE JOUR OÙ ON POURRA CHANGER DE MAINS ON POURRA SE PASSER DE GANTS »



A partir du dimanche 20 novembre 2016, le port des gants certifiés est obligatoire pour les conducteurs et passagers (même mineurs) des deux ou trois-roues motorisés.

Dans ce contexte, la Sécurité routière lance une nouvelle campagne, rappelant aux usagers et passagers de scooters et motos la valeur de leurs mains et la nécessité de les protéger, en portant des gants. En conjuguant également ce visuel au féminin, la Sécurité routière souhaite inciter les femmes à mieux s'équiper. Seulement 81% d'entre elles déclarent en effet posséder des gants, contre 90% pour les hommes, et parmi elles 74% les utilisent (contre 81% pour les hommes)\*.

Cette campagne sera diffusée dans la presse écrite. Elle sera déclinée aussi en digital et sur les réseaux sociaux à partir du 17 novembre.

\* Etude TNS SOFRES pour la Sécurité routière, mars 2014

Désormais, le port des gants certifiés est obligatoire pour les conducteurs et passagers (même mineurs) des deux ou trois-roues motorisés.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES

Le Gouvernement

Télécharger tous les visuels de la campagne

### «Sans les gants, des blessures terribles»

Entretien avec le Docteur Sandrine CARRERA, médecin urgentiste aux Urgences de l'hôpital Sainte Musse à Toulon.

[Cliquer ici pour lire l'entretien](#)

### Des gants certifiés CE

Le décret 2016-1232 précise que les gants doivent être conformes à la réglementation CE (Communauté Européenne) relative aux équipements de protection individuelle.

[Cliquer ici pour en savoir plus](#)

### Chiffres clés

Selon le registre du Rhône, environ 20% des victimes à deux-roues motorisé sont atteintes à la main ou au poignet.

**68 euros d'amende et un point de retrait.**

À partir du dimanche 20 novembre 2016, le non-port de gants certifiés sera sanctionné d'une amende de troisième classe (68 euros minorée à 45 euros en cas de paiement dans les 15 jours, ce qui est le prix d'une paire de gants certifiés) pour le conducteur et le passager, auquel s'ajoute pour le pilote un retrait d'un point sur le permis de conduire.

**Tester votre niveau d'équipement**

[Télécharger le dépliant](#)

**CONTACTS PRESSE**

Alexandra THERIZOL  
01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90

Jean-Noël FOURNIER  
01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40



17 novembre 2016



[Cliquez ici pour vous désabonner](#)